

## L'AGGLO S'ENGAGE FINANCIÈREMENT POUR ENCOURAGER LES DÉPLACEMENTS À VÉLO

Cœur d'Essonne Agglomération, engagée depuis de nombreuses années dans des projets de développement durable, a décidé d'accompagner financièrement les habitants du territoire pour leur permettre de louer un vélo électrique pour les trajets du quotidien.



Les habitudes de transport des Franciliens évoluent : de plus en plus font le choix de laisser la voiture au garage pour privilégier des modes de circulation plus respectueux de l'environnement.

Cœur d'Essonne Agglomération fait le choix de soutenir cette volonté des habitants d'utiliser un mode de circulation doux en remboursant la moitié du coût de l'abonnement pour les 1 000 premiers inscrits au dispositif Véligo. L'occasion pour les habitants du territoire de changer leurs habitudes, et ce à moindre coût.

Véligo location, mis en place par Île-de-France Mobilités, est un service de location de vélo électrique, pour une durée allant de 1 à 6 mois. Le tarif est de 40 € par mois, avec la possibilité d'une prise en charge par l'employeur à hauteur de 50 %.

### Les modalités d'éligibilité et de participation :

- Habiter sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération
- Avoir plus de 16 ans
- Avoir souscrit un contrat Véligo location pour une durée de 3 ou 6 mois maximum.

Plusieurs documents sont à fournir (questionnaire d'information, copie des factures acquittées de la location du Véligo,...) afin de compléter le dossier de candidature.

**Plus d'information : [www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr) / rubrique Transport / Opération Véligo**  
**Plus d'information sur Véligo : [www.veligo-location.fr](http://www.veligo-location.fr)**

**Contact Presse : Maria Lo Giudice**

Tél. : 06 10 41 30 42 / [m.logiudice@coeuressonne.fr](mailto:m.logiudice@coeuressonne.fr)